FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Basée sur Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par Règlement (UE) n° 2020/878



MEGAPOX B

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : MEGAPOX B Numéro d'enregistrement REACH : Sans objet (mélange)

Type de produit REACH : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Durcisseur

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune utilisation déconseillée connue

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur de la fiche de données de sécurité

Novatio*

Industrielaan 5B

B-2250 Olen

2 +32 14 25 76 40

4 +32 14 22 02 66

info@novatio.be

*NOVATIO is a registered trademark of Novatech International N.V.

Fabricant du produit

Novatech International N.V.

Industrielaan 5B

B-2250 Olen **2** +32 14 85 97 37

4 +32 14 85 97 38

info@novatech.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h/24h (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais) :

+32 14 58 45 45 (BIG)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

Classe	Catégorie	Mentions de danger
Repr.	catégorie 2	H361f: Susceptible de nuire à la fertilité.
Skin Sens.	catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Acute Tox.	catégorie 4	H332: Nocif par inhalation.
Acute Tox.	catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Skin Corr.	catégorie 1B	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Eye Dam.	catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Aquatic Chronic	catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage









Contient: 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine; 4-tert-butylphénol; m-phénylenebis(methylamine); triméthylhexane-1,6-diamine; N-(3triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine.

Mention d'avertissement

Phrases H

H361f Susceptible de nuire à la fertilité. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H302 + H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Rédigée par: Brandweerinformatiecentrum voor gevaarlijke stoffen vzw (BIG)

Technische Schoolstraat 43 A, B-2440 Geel http://www.big.be

© BIG vzw

Motif de la révision: 3.2; 9; 12

Numéro de la révision: 0100

Date d'établissement: 2020-04-06 Date de la révision: 2021-02-02

Numéro de produit: 65770

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases P

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P260 Ne pas respirer les vapeurs/brouillards.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles

de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3. Autres dangers

Aucun autre danger connu

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Ne s'applique pas

3.2. Mélanges

Nom REACH n° d'enregistrement	N° CAS N° CE	Conc. (C)	Classification selon CLP	Note	Remarque	Facteurs M et ETA
alcool benzylique 01-2119492630-38	100-51-6 202-859-9	10% <c<20%< td=""><td>Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319</td><td>(1)(2)(10)(6)</td><td>Constituant</td><td></td></c<20%<>	Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319	(1)(2)(10)(6)	Constituant	
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine 01-2119514687-32	2855-13-2 220-666-8	10% <c<20% %</c<20% 	Skin Sens. 1; H317 Acute Tox. 4; H312 Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	(1)(10)	Constituant	
4-tert-butylphénol 01-2119489419-21	98-54-4 202-679-0	10% <c<20% %</c<20% 	Repr. 2; H361f Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315 Aquatic Chronic 1; H410	(1)(2)(4)	Constituant	M: 1 (Chronique, CLP Annexe VI (ATP 13))
m-phénylenebis(methylamine) 01-2119480150-50	1477-55-0 216-032-5	5% <c<10%< td=""><td>Skin Sens. 1B; H317 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412 EUH071</td><td>(1)(2)(10)</td><td>Constituant</td><td></td></c<10%<>	Skin Sens. 1B; H317 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412 EUH071	(1)(2)(10)	Constituant	
triméthylhexane-1,6-diamine	25620-58-0 247-134-8	5% <c<10%< td=""><td>Skin Sens. 1; H317 Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318</td><td>(1)(10)</td><td>Constituant</td><td></td></c<10%<>	Skin Sens. 1; H317 Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318	(1)(10)	Constituant	
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol 01-2119560597-27	90-72-2 202-013-9	2.5%≤C<3%	Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318	(1)(6)(10)	Constituant	
benzyldiméthylamine 01-2119529232-48	103-83-3 203-149-1	1%≤C<2.5%	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 4; H312 Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	(1)(10)	Constituant	
N-(3-triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	1760-24-3 217-164-6	0.1%≤C<1%	Skin Sens. 1; H317 Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315	(1)(10)	Constituant	
amines, alkyle en C12-18 (numéroté pair) et C18 (insaturé) 01-2119473798-17		0.25%≤C<1% %	Acute Tox. 4; H302 Asp. Tox. 1; H304 STOT RE 2; H373 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	(1)(10)	Constituant	M: 10 (Aigu, CLP Annexe VI (ATP 5)) M: 10 (Chronique, CLP Annexe VI (ATP 5))

Motif de la révision: 3.2; 9; 12 Date d'établissement: 2020-04-06

Date de la révision: 2021-02-02

MEGAPOX B						
2-pipérazine-1-yléthylamine 01-2119471486-30	140-31-8 205-411-0	0.1%≤C<1%	Repr. 2; H361 Acute Tox. 3; H311 Skin Sens. 1; H317 STOT RE 1; H372 Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Aquatic Chronic 3; H412	(1)(10)	Constituant	
amines, polyéthylènepoly-, fraction triéthylènetétramine 01-2119487919-13	90640-67-8 292-588-2	0.1%≤C<1%	Skin Sens. 1; H317 Acute Tox. 4; H312 Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412 EUH071	(1)(10)	Constituant	

- (1) Texte intégral des phrases H et EUH: voir point 16
- (2) Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires
- (4) Repris dans liste de candidats des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) pour autorisation (Article 59 du Règlement (CE) n° 1907/2006)
- (6) Repris dans l'annexe VI du Règlement (CE) n° 1272/2008 mais la classification a été adaptée après évaluation de données expérimentales disponibles
- (10) Soumis aux restrictions de l'Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Mesures générales:

Veiller à votre (propre) sécurité. Si possible, approcher de la victime et vérifier ses fonctions vitales. En cas de blessure et/ou d'intoxication, appeler le numéro d'urgence européen 112. Traiter les symptômes en commençant par les blessures et les troubles les plus graves. Garder la victime sous observation, possibilité de symptômes différés.

Après inhalation:

Transporter la victime à l'extérieur. Consulter immédiatement un médecin/le service médical.

Après contact avec la peau:

Si possible, essuyer/enlever à sec le produit chimique. Rincer/se doucher immédiatement pendant 30 minutes avec de l'eau (tiède). Couper les vêtements; ne jamais retirer les vêtements brûlés de la plaie. Ne pas donner d'antidouleur. Consulter un médecin/le service médical.

Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin/le service médical.

Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Consulter immédiatement un médecin/le service médical. Ne pas attendre l'apparition de symptômes pour consulter le centre antipoison.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.2.1 Symptômes aigus

Après inhalation:

EXPOSITION A DE FORTES CONCENTRATIONS: Corrosion des voies aériennes supérieures. Difficultés respiratoires. Narcose.

Après contact avec la peau:

Brûlures par acide/corrosion de la peau.

Après contact avec les yeux:

Corrosion du tissu oculaire.

Après ingestion:

Perforation de l'oesophage possible. Brûlures des muqueuses gastro-intestinales.

4.2.2 Symptômes différés

Pas d'effets connus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

Petit incendie: Extincteur rapide à poudre ABC, Extincteur rapide à poudre BC, Extincteur rapide à mousse classe B, Extincteur rapide au CO2.

Grand incendie: Mousse classe B (non résistant à l'alcool).

5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés:

Petit incendie: Eau (extincteur rapide, dévidoir); risque d'extension de la flaque.

Grand incendie: Eau; risque d'extension de la flaque.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (vapeurs nitreuses, monoxyde de carbone - dioxyde de carbone).

5.3. Conseils aux pompiers

5.3.1 Instructions:

Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée. Les eaux de rabattement peuvent être toxiques/corrosives. Tenir compte des liquides d'extinction toxiques. Modérer l'emploi d'eau, si possible la recueillir/l'endiguer. Échauffement: diluer gaz/vapeur toxique avec eau pulvérisée.

5.3.2 Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Motif de la révision: 3.2; 9; 12

Date d'établissement: 2020-04-06

Date de la révision: 2021-02-02

Gants (EN 374). Écran facial (EN 166). Combinaison résistant à la corrosion (EN 14605). Échauffement/feu: appareil respiratoire autonome (EN 136 + EN 137).

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas de flammes nues.

6.1.1 Equipement de protection pour les non-secouristes

Voir point 8.2

6.1.2 Equipement de protection pour les secouristes

Gants (EN 374). Écran facial (EN 166). Combinaison résistant à la corrosion (EN 14605).

Vêtements de protection appropriés

Voir point 8.2

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Recueillir le produit qui se libère. Endiguer le liquide répandu. Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le liquide répandu dans un matériau inerte. Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme. Recueillir soigneusement le solide répandu/les restes. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Porter le produit recueilli au fabricant/à une instance compétente. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir point 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations dans cette section sont une description générale Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur. Gaz/vapeur plus lourde que l'air à 20°C. Observer une hygiène très stricte - éviter tout contact. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Tenir l'emballage bien fermé. Ne pas rejeter les déchets à l'égout.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Conforme à la réglementation.

7.2.2 Tenir à l'écart de:

Sources de chaleur, sources d'ignition, agents d'oxydation.

7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Aucun renseignement disponible

7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Aucun renseignement disponible

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Exposition professionnelle

a) Valeurs limites d'exposition professionnelle

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

Belgique

m-Xylène α, α'-diamine	Valeur limite d'exposition court terme	0.1 mg/m³ (M)
La montion "M" indique que lors d'une expesition supérioure à	la valeur limite, des irritations annaraissent ou un danger d'intovication a	aiguë eviste. Le

La mention "M" indique que lors d'une exposition supérieure à la valeur limite, des irritations apparaissent ou un danger d'intoxication aiguë existe. Le procédé de travail doit être conçu de telle façon que l'exposition ne dépasse jamais la valeur limite. Lors des mesurages, la période d'échantillonnage doit être aussi courte que possible afin de pouvoir effectuer des mesurages fiables. Le résultat des mesurages est calculé en fonction de la période d'échantillonnage

France m-Xylène-α,α'-diamine

	indicative)	
Allemagne		
4-tert-Butylphenol	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TRGS 900)	0.08 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TRGS 900)	0.5 mg/m ³
Benzylalkohol	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TRGS 900)	5 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TRGS 900)	22 mg/m ³

Valeur limite d'exposition court terme (VL: Valeur non réglementaire

0.1 mg/m³

USA (TLV-ACGIH)

m-Xylene alfa,alfa'-diamine	Valeur momentanée (TLV - Adopted Value)	0.018 ppm

Motif de la révision: 3.2; 9; 12 Date d'établissement: 2020-04-06
Date de la révision: 2021-02-02

b) Valeurs limites biologiques nationales

 $Les\ valeurs\ limites\ sont\ reprises\ ci-dessous,\ si\ celles-ci\ sont\ disponibles\ et\ applicables.$

,eag.:e			
4-tert-Butylphenol (p-tert-Butylphenol)	Urin: expositionsende, bzw. schichtende	2 mg/l	
(ptBP) (4-tert-Butylphenol (p-tert-			
Butylphenol) (nach Hydrolyse))			

8.1.2 Méthodes de prélèvement

Nom de produit	Essai	Numéro	
Amines, Aliphatic	NIOSH	2010	
Amines, aromatic	NIOSH	2002	
Benzyl Alcohol	OSHA	2009	
Butyl Acrylate	OSHA	2011	
m-Xylene-a,a-diamine	OSHA	105	
p-tert-Butylphenol	OSHA	2085	

8.1.3 Valeurs limites applicables lorsqu'on utilise la substance ou le mélange aux fins prévues

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

8.1.4 Valeurs seuils

DNEL/DMEL - Travailleurs

alcool benzylique

Seuil (DNEL/DMEL)	Туре	Valeur	Remarque			
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	22 mg/m ³				
Effets aigus systémiques – inhalation		110 mg/m³				
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	8 mg/kg de pc/jour				
	Effets aigus systémiques – voie cutanée	40 mg/kg de nc/jour				

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

Seuil (DNEL/DMEL)	Туре	Valeur	Remarque
DNEL	Effets locaux à long terme – inhalation	0.073 mg/m³	
	Effets aigus locaux – inhalation	0.073 mg/m³	

4-tert-butylphénol

Seuil (DNEL/DMEL)	Туре	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	0.5 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	0.071 mg/kg de pc/jour	

m-phénylenebis(methylamine)

Seuil (DNEL/DMEL)	Туре	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	1.2 mg/m ³	
	Effets locaux à long terme – inhalation	0.2 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	0.33 mg/kg de pc/jour	

benzyldiméthylamine

Seuil (DNEL/DMEL)	Туре	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	4.9 mg/m ³	
	Effets aigus systémiques – inhalation	9.9 mg/m³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	1.4 mg/kg de pc/jour	
	Effets aigus locaux – voie cutanée	2.8 mg/kg de pc/jour	

amines, alkyle en C12-18 (numéroté pair) et C18 (insaturé)

Seuil (DNEL/DMEL)	Туре	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	0.38 mg/m³	
	Effets locaux à long terme – inhalation	1 mg/m³	
	Effets aigus locaux – inhalation	1 mg/m³	

2-pipérazine-1-yléthylamine

Seuil (DNEL/DMEL)	Туре	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	10.6 mg/m³	
	Effets aigus systémiques – inhalation	10.6 mg/m³	
	Effets locaux à long terme – inhalation	15 μg/m³	
	Effets aigus locaux – inhalation	80 mg/m³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	3.33 mg/kg de pc/jour	

amines, polyéthylènepoly-, fraction triéthylènetétramine

Seuil (DNEL/DMEL)	Туре	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	0.54 mg/m³	

DNEL/DMEL - Grand public alcool benzylique

Seuil (DNEL/DMEL)	Туре	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	5.4 mg/m ³	
	Effets aigus systémiques – inhalation	27 mg/m³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	4 mg/kg de pc/jour	
	Effets aigus systémiques – voie cutanée	20 mg/kg de pc/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	4 mg/kg de pc/jour	
	Effets aigus systémiques – voie orale	20 mg/kg de pc/jour	

Motif de la révision: 3.2; 9; 12 Date d'établissement: 2020-04-06 Date de la révision: 2021-02-02

Numéro de la révision: 0100 Numéro de produit: 65770 5 / 28

Seuil (DNEL/DMEL)	Туре		Valeur		Remarque
ONEL	Effets systér	niques à long terme – voie orale	0.526 mg/kg	de pc/jour	
tert-butylphénol					
Seuil (DNEL/DMEL)	Туре		Valeur		Remarque
DNEL		niques à long terme – inhalation	0.09 mg/m ³		1
		niques à long terme – voie cutanée	0.026 mg/kg		
anzuldimáthulamina	Effets systér	niques à long terme – voie orale	0.026 mg/kg	g de pc/jour	
enzyldiméthylamine Seuil (DNEL/DMEL)	T		Valau		Domorar:
DNEL DNEL/DIVIEL)	Type Effots systér	niques à lang terme inhalation	Valeur 0.87 mg/m ³		Remarque
DINEL		niques à long terme – inhalation systémiques – inhalation	1.74 mg/m ³		
		niques à long terme – voie cutanée	0.5 mg/kg de	e nc/iour	
		systémiques – voie cutanée	1 mg/kg de		
		niques à long terme – voie orale	0.25 mg/kg (
		systémiques – voie orale	0.5 mg/kg de		
nines, alkyle en C12-18 (numé			<u> </u>	- /,	!
Seuil (DNEL/DMEL)	Туре		Valeur		Remarque
DNEL	Effets systér	niques à long terme – inhalation	0.035 mg/m	3	
	Effets systér	niques à long terme – voie orale	40 μg/kg de	pc/jour	
nines, polyéthylènepoly-, fract	ion triéthylènetétr	amine			
Seuil (DNEL/DMEL)	Туре		Valeur		Remarque
DNEL		niques à long terme – inhalation	0.096 mg/m		
	Effets systér	niques à long terme – voie orale	0.14 mg/kg	de pc/jour	
NEC cool benzylique					
Compartiments		Valeur		Remarque	
Eau douce (non salée)		1 mg/l		incinal que	
Eau douce (non salee)		0.1 mg/l			
Eau douce (rejets intermittent	s)	2.3 mg/l			
STP	- ,	39 mg/l			
Sédiment d'eau douce		5.27 mg/kg sédiment dw			
Sédiment d'eau de mer		0.527 mg/kg sédiment dw			
Sol		0.456 mg/kg sol dw			
aminométhyl-3,5,5-triméthylc	yclohexylamine				
Compartiments		Valeur		Remarque	
Eau douce (non salée)		0.06 mg/l			
Eau douce (rejets intermittent	s)	0.23 mg/l			
Eau de mer		0.006 mg/l			
STP		3.18 mg/l			
Sédiment d'eau douce		5.784 mg/kg sédiment dw			
Sédiment d'eau de mer		0.578 mg/kg sédiment dw			
Sol		1.121 mg/kg sol dw			
tert-butylphénol		Walania Walania		D	
Compartiments		Valeur		Remarque	
Eau douce (non salée) Eau de mer		0.01 mg/l 0.001 mg/l			
Eau de mer Eau douce (rejets intermittent	<i>c)</i>	0.048 mg/l			
Eau douce (rejets intermittent STP	3)	1.5 mg/l			
Sédiment d'eau douce		0.27 mg/kg sédiment dw			
Sédiment d'eau de mer		0.027 mg/kg sédiment dw			
Sol		0.25 mg/kg sol dw			
Oral		46.67 mg/kg alimentation			
-phénylenebis (methylamine)					
Compartiments		Valeur		Remarque	
Eau douce (non salée)		0.094 mg/l			
Eau douce (rejets intermittent	s)	0.152 mg/l			
Eau de mer		0.009 mg/l			
STP		10 mg/l			
Sédiment d'eau douce		12.4 mg/kg sédiment dw			
Sédiment d'eau de mer		1.24 mg/kg sédiment dw			
Sol	l. 4 I	2.44 mg/kg sol dw			
4,6-tris(diméthylaminométhyl)	pnenol			.	
Compartiments		Valeur		Remarque	
Eau douce (non salée)		0.084 mg/l			
Eau de mer	c)	0.008 mg/l 0.84 mg/l			
Eau douce (rejets intermittent					

Motif de la révision: 3.2; 9; 12

Date d'établissement: 2020-04-06

Date de la révision: 2021-02-02

Numéro de la révision: 0100 Numéro de produit: 65770 6 / 28

<u>benzyldiméthylamine</u>

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	0.005 mg/l	
Eau douce (rejets intermittents)	0.013 mg/l	
Eau salée	0 mg/l	
STP	534 mg/l	
Sédiment d'eau douce	0.071 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	0.007 mg/kg sédiment dw	
Sol	0.011 mg/kg sol dw	

amines, alkyle en C12-18 (numéroté pair) et C18 (insaturé)

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	0.26 μg/l	
Eau de mer	0.026 μg/l	
Eau douce (rejets intermittents)	1.6 μg/l	
STP	550 μg/l	
Sédiment d'eau douce	3.76 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	0.376 mg/kg sédiment dw	
Sol	10 mg/kg sol dw	

2-pipérazine-1-yléthylamine

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	0.058 mg/l	
Eau de mer	0.006 mg/l	
Eau douce (rejets intermittents)	0.58 mg/l	
STP	250 mg/l	
Sédiment d'eau douce	215 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	21.5 mg/kg sédiment dw	
Sol	1 mg/kg sol dw	

amines, polyéthylènepoly-, fraction triéthylènetétramine

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	0.027 mg/l	
Eau de mer	0.003 mg/l	
Eau douce (rejets intermittents)	0.2 mg/l	
Eau de mer (rejets intermittents)	0.02 mg/l	
STP	0.13 mg/l	
Sédiment d'eau douce	8.572 mg/kg	
Sédiment d'eau de mer	0.857 mg/kg sédiment dw	
Sol	1.25 mg/kg sol dw	

8.1.5 Control banding

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

8.2. Contrôles de l'exposition

Les informations dans cette section sont une description générale Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur. Mesurer régulièrement la concentration dans l'air. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Observer une hygiène très stricte - éviter tout contact. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

a) Protection respiratoire:

Masque complet avec filtre de type A si conc. dans l'air > valeur limite d'exposition.

b) Protection des mains:

Gants de protection contre les produits chimiques (EN 374).

Matériaux appropriés	Remarque
caoutchouc nitrile	

c) Protection des yeux:

Écran facial (EN 166).

d) Protection de la peau:

Vêtements résistant à la corrosion (EN 14605).

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir points 6.2, 6.3 et 13

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect physique	Liquide
Odeur	Odeur de type amine
Seuil d'odeur	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Couleur	Aucun renseignement disponible concernant la couleur
Transparence	Limpide
Taille des particules	Sans objet (liquide)

Motif de la révision: 3.2; 9; 12

Date d'établissement: 2020-04-06

Date de la révision: 2021-02-02

 Numéro de la révision: 0100
 Numéro de produit: 65770
 7 / 28

Limites d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Inflammabilité	Non classé comme inflammable
Log Kow	Sans objet (mélange)
Viscosité dynamique	200 mPa.s ; 20 °C
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Point de fusion	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Point d'ébullition	> 100 °C
Densité de vapeur relative	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Solubilité	L'eau ; insoluble
Densité relative	0.97 ; 20 °C
Densité absolue	970 kg/m³ ; 20 °C
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Température d'auto-ignition	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Point d'éclair	> 100 °C
рН	Aucun renseignement disponible dans la littérature

9.2. Autres informations

Propriétés explosives	Aucun groupement chimique associé à des propriétés explosives
Propriétés comburantes	Aucun groupement chimique associé à des propriétés comburantes

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

En cas d'échauffement: risque d'incendie accru.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun renseignement disponible.

10.4. Conditions à éviter

Mesures de précaution

Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Agents d'oxydation.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (vapeurs nitreuses, monoxyde de carbone - dioxyde de carbone).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

11.1.1 Résultats d'essais

Toxicité aiguë

MEGAPOX B

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

<u>cool benzylique</u>

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	l •	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50		1620 mg/kg de pc		Rat (mâle)	Valeur expérimentale	
Dermique	DL50	EPA OTS 798.1100	> 2000 mg/kg		Lapin (mascami)	Valeur expérimentale	
Inhalation (aérosol)	CL50	OCDE 403	> 4.18 mg/l air		ivat (illascallii /	Valeur expérimentale	

Motif de la révision: 3.2; 9; 12 Date d'établissement: 2020-04-06
Date de la révision: 2021-02-02

Numéro de la révision: 0100 Numéro de produit: 65770 8 / 28

aη		nethvicvcion	exylamine					
		Paramètre		Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
(ral	DL50	Équivalent à OCDE 401	1030 mg/kg		Rat (mâle)	Valeur expérimentale	
Ī	ermique	DL50	OCDE 402	> 2000 mg/kg de pc	24 h	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale	
h	ermique			catégorie 4		remining	Annexe VI	
-	nhalation (aérosol)	CL50	OCDE 403	> 5.01 mg/l		Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale	
	a classification de ce t-butylphénol	tte substanc	e selon l'Annexe VI es	t discutable puisqu'e			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
		Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
(ral	DL50	OCDE 401	> 2000 mg/kg		Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale	
Ī	ermique	DL50	Équivalent à OCDE 402	> 16000 mg/kg de pc	24 h	Lapin (masculin / féminin)	Valeur expérimentale	
- 1 1	nhalation poussières)	CL50	Équivalent à OCDE 403	> 5.6 mg/l	4 h	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale	
pl	énylenebis(methylai	mine)						
1	oie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
(Pral	DL50	Équivalent à OCDE 401	930 mg/kg de pc		Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale	
	ermique	DL50		> 3100 mg/kg de pc	24 h	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale	
ĺ	nhalation (aérosol)	CL50	OCDE 403	1.34 mg/l		Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale	
m	thylhexane-1,6-dian	<u>nine</u>						
١	oie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
	oral -tris(diméthylaminor			catégorie 4			Étude de littérature	
		Paramètre		Valeur	Durée d'exposition	Fsnàra	Détermination de	Remarque
I.	ole a exposition	- urumetre	Methode	Tulcul	Duree a exposition	Lopede	la valeur	nemarque
(ral	DL50	OCDE 401	2169 mg/kg de pc		Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale	
Ī	ermique						Dispense de données	
Ī	nhalation						Dispense de données	
nz	yldiméthylamine		I					I
١	oie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
()ral	DL50		579 mg/kg de pc		Rat (mâle)	Valeur	
- 1						nat (male)	expérimentale	
Ī	Permique	DL50		1477 mg/kg	24 h	Lapin (mâle)	expérimentale Valeur expérimentale	
	nhalation (vapeurs)	CL50		1477 mg/kg 2.05 mg/l	24 h	, ,	Valeur	
(3	hhalation (vapeurs) triméthoxysilyl)prop	CL50 yl)éthylèned		2.05 mg/l	24 h 4 h	Lapin (mâle) Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale Valeur expérimentale	
(3	nhalation (vapeurs) triméthoxysilyl)prop oie d'exposition	CL50 yl)éthylèned Paramètre	Méthode	2.05 mg/l	24 h 4 h Durée d'exposition	Lapin (mâle) Rat (masculin / féminin) Espèce	Valeur expérimentale Valeur expérimentale Détermination de la valeur	Remarque
(3	nhalation (vapeurs) triméthoxysilyl)prop oie d'exposition	CL50 yl)éthylèned Paramètre DL50	Méthode EPA OPPTS 870.1100	2.05 mg/l Valeur 2295 mg/kg de pc	24 h 4 h Durée d'exposition	Lapin (mâle) Rat (masculin / féminin) Espèce Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale Valeur expérimentale Détermination de la valeur Valeur expérimentale	Remarque
(3	nhalation (vapeurs) triméthoxysilyl)prop oie d'exposition	CL50 yl)éthylèned Paramètre DL50 DL50	Méthode EPA OPPTS 870.1100 EPA OPPTS 870.1200	2.05 mg/l Valeur 2295 mg/kg de pc > 2000 mg/kg de pc	24 h 4 h Durée d'exposition 24 h	Lapin (mâle) Rat (masculin / féminin) Espèce Rat (masculin /	Valeur expérimentale Valeur expérimentale Détermination de la valeur Valeur expérimentale Valeur expérimentale Valeur expérimentale	Remarque
-(3	nhalation (vapeurs) triméthoxysilyl)prop oie d'exposition Oral ermique nhalation (aérosol)	CL50 yl)éthylèned Paramètre DL50 DL50 CL50	Méthode EPA OPPTS 870.1100 EPA OPPTS 870.1200 EPA OPPTS 870.1300	2.05 mg/l Valeur 2295 mg/kg de pc > 2000 mg/kg de	24 h 4 h Durée d'exposition 24 h	Lapin (mâle) Rat (masculin / féminin) Espèce Rat (masculin / féminin) Lapin (masculin /	Valeur expérimentale Valeur expérimentale Détermination de la valeur Valeur expérimentale Valeur	Remarque
(3) \ (3) \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	nhalation (vapeurs) triméthoxysilyl)prop oie d'exposition Oral ermique nhalation (aérosol) es, alkyle en C12-18	CL50 yl)éthylèned Paramètre DL50 DL50 CL50 (numéroté p	Méthode EPA OPPTS 870.1100 EPA OPPTS 870.1200 EPA OPPTS 870.1300 air) et C18 (insaturé)	2.05 mg/l Valeur 2295 mg/kg de pc > 2000 mg/kg de pc 1.49 mg/l air - 2.44 mg/l air	24 h 4 h Durée d'exposition 24 h 4 h	Lapin (mâle) Rat (masculin / féminin) Espèce Rat (masculin / féminin) Lapin (masculin / féminin) Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale Valeur expérimentale Détermination de la valeur Valeur expérimentale Valeur expérimentale Valeur expérimentale Valeur expérimentale	
(3 \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	nhalation (vapeurs) triméthoxysilyl)prop oie d'exposition Oral Dermique nhalation (aérosol) es, alkyle en C12-18 oie d'exposition	CL50 yl)éthylèned Paramètre DL50 DL50 CL50 (numéroté p	Méthode EPA OPPTS 870.1100 EPA OPPTS 870.1200 EPA OPPTS 870.1300 air) et C18 (insaturé) Méthode	2.05 mg/l Valeur 2295 mg/kg de pc > 2000 mg/kg de pc 1.49 mg/l air - 2.44 mg/l air	24 h Durée d'exposition 24 h 4 h Durée d'exposition	Lapin (mâle) Rat (masculin / féminin) Espèce Rat (masculin / féminin) Lapin (masculin / féminin) Rat (masculin / féminin) Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale Valeur expérimentale Détermination de la valeur Valeur expérimentale Valeur expérimentale Valeur expérimentale Valeur expérimentale Valeur expérimentale	Remarque
(3) (nir	nhalation (vapeurs) triméthoxysilyl)prop oie d'exposition Oral Dermique nhalation (aérosol) es, alkyle en C12-18 oie d'exposition	CL50 yl)éthylèned Paramètre DL50 DL50 CL50 (numéroté p Paramètre DL50	Méthode EPA OPPTS 870.1100 EPA OPPTS 870.1200 EPA OPPTS 870.1300 air) et C18 (insaturé) Méthode OCDE 401	2.05 mg/l Valeur 2295 mg/kg de pc > 2000 mg/kg de pc 1.49 mg/l air - 2.44 mg/l air Valeur 1300 mg/kg de pc	24 h Durée d'exposition 24 h 4 h Durée d'exposition	Lapin (mâle) Rat (masculin / féminin) Espèce Rat (masculin / féminin) Lapin (masculin / féminin) Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale Valeur expérimentale Détermination de la valeur Valeur expérimentale Valeur expérimentale Valeur expérimentale Valeur expérimentale Valeur expérimentale Détermination de la valeur Valeur expérimentale	
(3 \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	nhalation (vapeurs) triméthoxysilyl)prop oie d'exposition Oral Dermique nhalation (aérosol) es, alkyle en C12-18 oie d'exposition	CL50 yl)éthylèned Paramètre DL50 DL50 CL50 (numéroté p	Méthode EPA OPPTS 870.1100 EPA OPPTS 870.1200 EPA OPPTS 870.1300 air) et C18 (insaturé) Méthode	2.05 mg/l Valeur 2295 mg/kg de pc > 2000 mg/kg de pc 1.49 mg/l air - 2.44 mg/l air Valeur 1300 mg/kg de pc > 2000 mg/kg de pc	24 h 4 h Durée d'exposition 24 h 4 h Durée d'exposition	Lapin (mâle) Rat (masculin / féminin) Espèce Rat (masculin / féminin) Lapin (masculin / féminin) Rat (masculin / féminin) Espèce Rat (masculin /	Valeur expérimentale Valeur expérimentale Détermination de la valeur Valeur expérimentale Valeur expérimentale Valeur expérimentale Valeur expérimentale Valeur expérimentale Valeur expérimentale	
1 (3 (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1)	nhalation (vapeurs) triméthoxysilyl)prop oie d'exposition Oral Dermique nhalation (aérosol) es, alkyle en C12-18 oie d'exposition	CL50 yl)éthylèned Paramètre DL50 DL50 CL50 (numéroté p Paramètre DL50	Méthode EPA OPPTS 870.1100 EPA OPPTS 870.1200 EPA OPPTS 870.1300 air) et C18 (insaturé) Méthode OCDE 401	2.05 mg/l Valeur 2295 mg/kg de pc > 2000 mg/kg de pc 1.49 mg/l air - 2.44 mg/l air Valeur 1300 mg/kg de pc > 2000 mg/kg de pc	24 h 4 h Durée d'exposition 24 h 4 h Durée d'exposition	Lapin (mâle) Rat (masculin / féminin) Espèce Rat (masculin / féminin) Lapin (masculin / féminin) Rat (masculin / féminin) Espèce Rat (masculin / féminin) Rat (masculin / féminin) Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale Valeur expérimentale Détermination de la valeur Valeur expérimentale Valeur expérimentale Valeur expérimentale Valeur expérimentale Valeur expérimentale Détermination de la valeur Valeur expérimentale Valeur	

Motif de la révision: 3.2; 9; 12

Date d'établissement: 2020-04-06

Date de la révision: 2021-02-02

Numéro de la révision: 0100 Numéro de produit: 65770 9 / 28

2-pipérazine-1-yléthylamine

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	•	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50		2097 mg/kg de pc		itat (iiiaic)	Valeur expérimentale	
Dermique	DL50		866 mg/kg de pc	24 h	Lapin (maic)	Valeur expérimentale	

amines, polyéthylènepoly-, fraction triéthylènetétramine

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	l •	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 401	1716 mg/kg de pc		Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale	
Peau	DL50	OCDE 402	1465 mg/kg de pc		Labin (mascami)	Valeur expérimentale	

Conclusion

Nocif en cas d'ingestion.

Nocif par inhalation.

Non classé pour la toxicité aiguë en cas de contact cutané

Corrosion/irritation

MEGAPOX B

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

alcool benzylique

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de	Remarque
						la valeur	
Oeil	Irritant	OCDE 405	24 h	24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur	
						expérimentale	
Peau	Légèrement	OCDE 404	4 h	24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur	
	irritant					expérimentale	

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de	Remarque
						la valeur	
Oeil	Lésions oculaires graves	OCDE 405		24 heures	Lapin	expérimentale	Administration unique sans rinçage
Peau	Corrosif	Draize Test	24 h	24; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	

4-tert-butylphénol

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps		Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Lésions oculaires graves	Équivalent à OCDE 405	1 secondes	1; 24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	Administration unique
Peau	Très irritant	OCDE 404	4 h	1; 24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	

m-phénylenebis(methylamine)

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	•	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil						Dispense de données	
Oeil	Lésions oculaires graves; catégorie 1					Valeur expérimentale	
Peau	Corrosif	Équivalent à la méthode B.4 de l'UE	4 h	4 heures	Rat	Valeur expérimentale	

Dispense de données pour la corrosion oculaire sur la base de propriétés corrosives

/lhexane-1,	

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	•	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Lésions oculaires graves; catégorie 1					Étude de littérature	
Peau	Corrosif; catégorie 1B					Étude de littérature	

Motif de la révision: 3.2; 9; 12

Date d'établissement: 2020-04-06

Date de la révision: 2021-02-02

Numéro de la révision: 0100 Numéro de produit: 65770 10 / 28

<u>2,4</u>	<u>,6-tris(dimetnyiamii</u>	<u>nometnyi)pnenoi</u>						
[Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de	Remarque
- 1							la valeur	
							la valeui	

graves expérimentale unique

Peau Corrosif OCDE 404 4 h Lapin Valeur expérimentale

<u>benzyldiméthylamine</u>

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de	Remarque
						la valeur	
Oeil	Lésions oculaires		24 h	8 jours	Lapin	Valeur	
	graves					expérimentale	
Peau	Corrosif	OCDE 404	4 h	24 heures	Lapin	Valeur	
						evnérimentale	

L I N-(3-triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps		Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Lésions oculaires graves	OCDE 405		24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	Administration unique sans rinçage
Peau	Non irritant	EPA OPPTS 870.2500		24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
Peau	Irritant; catégorie 2					Étude de littérature	

La classification de cette substance est discutable puisqu'elle ne correspond pas à la conclusion du test

amines, alkyle en C12-18 (numéroté pair) et C18 (insaturé)

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps		Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Lésions oculaires graves	OCDE 405		24; 48; 72 heures	Lapin	Read-across	
Peau	Corrosif	OCDE 404		1; 24; 48; 72 heures; 7; 14; 21 jours	Lapin	Valeur expérimentale	
Inhalation	Irritant; STOT SE cat.3					Annexe VI	

2-pipérazine-1-yléthylamine

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps		Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Lésions oculaires graves			1; 24; 48; 72 heures; 7 jours	Lapin	l 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Administration unique avec rinçage
Peau	Corrosif		20 minutes	24 heures	Lapin	Valeur expérimentale	

amines, polyéthylènepoly-, fraction triéthylènetétramine

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps		Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Lésions oculaires graves	Équivalent à OCDE 405	1 secondes		Lapin	Valeur expérimentale	
Peau	Corrosif	OCDE 404	4 h	24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	

Conclusion

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Non classé comme irritant pour les voies respiratoires

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

MEGAPOX B

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

alcool benzylique

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps		Détermination de la valeur	Remarque
Dermique (sur les oreilles)	Non sensibilisant	OCDE 429			(Valeur expérimentale	

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la	Remarque
						valeur	
Peau	Sensibilisant	OCDE 406			Cobaye (mâle)	Valeur	
						expérimentale	

Motif de la révision: 3.2; 9; 12

Date d'établissement: 2020-04-06

Date de la révision: 2021-02-02

 Numéro de la révision: 0100
 Numéro de produit: 65770
 11 / 28

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	OCDE 406			Cobaye (mâle)	Valeur expérimentale	
-phénylenebis (met	hylamine)						
Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Dermique (sur les oreilles)	Sensibilisant	OCDE 429			Souris (femelle)	Valeur expérimentale	
iméthylhexane-1,6-	<u>diamine</u>	•	<u>'</u>	•	'	1	
Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Sensibilisant; catégorie 1					Étude de littérature	
4,6-tris(diméthylam	ninométhyl)phénol		'	•	'	1	•
Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	OCDE 406		24 heures	Cobaye	Valeur expérimentale	
enzyldiméthylamine	1	l .					ı
Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	OCDE 406		48; 72 heures	Cobaye (mâle)	Valeur expérimentale	
-(3-triméthoxysilyl)	oropyl)éthylènedia	mine_		!			
Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Sensibilisant	OCDE 406	72 h		Cobaye (masculin / féminin)	Valeur expérimentale	
pipérazine-1-yléthy	lamine						
Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Sensibilisant	Équivalent à OCDE 406	28 jour(s)	48 heures	Cobaye (masculin / féminin)	Valeur expérimentale	
mines, polyéthylène							
Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
		Équivalent à OCDE				Valeur	

Conclusion

Peut provoquer une allergie cutanée.

Non classé comme sensibilisant par inhalation

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

MEGAPOX B

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte alcool benzylique

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition		Détermination de la valeur
Par voie orale (sonde gastrique)	NOAEL	Équivalent à OCDE 451	400 mg/kg de pc/jour			103 semaines (5 jours / semaine)	,	Valeur expérimentale
Dermique								Dispense de données
Inhalation (aérosol)	NOAEC	OCDE 412	1072 mg/m ³		Aucun effet	4 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	,	Valeur expérimentale

Motif de la révision: 3.2; 9; 12 Date d'établissement: 2020-04-06

Date de la révision: 2021-02-02

Numéro de la révision: 0100 Numéro de produit: 65770 12 / 28

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Par voie orale (eau potable)	NOAEL	OCDE 408	60 mg/kg de pc/jour	Rein	Aucun effet	13 semaines (tous les jours)	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale
Par voie orale (eau potable)	LOAEL	OCDE 408	160 mg/kg de pc/jour	Rein	Histopatholog ie	13 semaines (tous les jours)	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale
Dermique						,		Dispense de données
Inhalation (mélange de vapeur et d'aérosol)	LOEC	Essai de toxicité subaiguë	18 mg/m³ air	Nez	Effets locaux		Rat (mâle)	Valeur expérimentale
ert-butylphénol								
Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination la valeur
Par voie orale (sonde gastrique)	NOAEL	EPA OPPTS 870.3100	200 mg/kg de pc/jour		Aucun effet	90 jours (1x / jour)	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale
Par voie orale (diète)	LOAEL	EPA OPPTS 870.3100	150 mg/kg de pc/jour	Foie	Transformatio n morphologiqu e	14 semaine(s)	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale
Dermique								Dispense de données
Inhalation								Dispense de données
hénylenebis(methyl	amine)	l .	-1				l.	
Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination la valeur
Par voie orale (sonde gastrique)	NOEL	Équivalent à OCDE 407	150 mg/kg de pc/jour		Aucun effet	4 semaines (tous les jours)	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale
Dermique						, o a . o ,	,	Dispense de données
Inhalation (aérosol)	NOAEC	OCDE 413	5 mg/m³ air		Aucun effet	13 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale
6-tris(diméthylamino	méthyl)phé	nol			•			
Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Par voie orale (sonde gastrique)	NOEL	OCDE 422	15 mg/kg de pc/jour		Aucun effet	54 jour(s)	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale
Dermique	NOEL	Essai de toxicité subchronique	5 mg/kg de pc/jour	Peau	Aucun effet	4 semaines (5 jours / semaine)	Rat	Valeur expérimentale
zyldiméthylamine	•		•	•	•			
Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination la valeur
Par voie orale (sonde gastrique)	NOAEL	OCDE 407	150 mg/kg de pc/jour		Aucun effet	28 jours (1x / jour)	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale
3-triméthoxysilyl)pro								
Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination (la valeur
Oral	NOAEL	OCDE 422	500 mg/kg de pc		Toxicité systémique	28 jour(s)	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale
Dermique	NOAEL	Autres	≥ 2.0 ml/kg/jour			8 jour(s)	Lapin (mâle)	Valeur expérimentale
Dermique	LOAEL	Autres	257.5 mg/kg de pc/jour	Peau	Irritation	11 jours (6h / jour)	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale
nes, alkyle en C12-18	3 (numéroté	pair) et C18 (in	saturé)					
Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Oral	NOAEL	OCDE 407	3.25 mg/kg de pc/jour			28 jour(s)	Rat (masculin / féminin)	Read-across

Motif de la révision: 3.2; 9; 12

Date d'établissement: 2020-04-06

Date de la révision: 2021-02-02

Numéro de la révision: 0100 Numéro de produit: 65770 13 / 28

2-pipérazine-1-yléthylamine

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition		Détermination de la valeur
Par voie orale (eau potable)	NOAEL	OCDE 422	2000 mg/l		Aucun effet	≥ 28 jour(s)	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale
Peau	NOAEL	OCDE 410	≥ 1000 mg/kg de pc/jour		Aucun effet	29 jour(s)	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale
Inhalation (aérosol)	NOEC	OCDE 413	0.2 mg/m³ air	Système respiratoire	Irritation des voies respiratoires	13 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale
Inhalation (aérosol)	NOEC	OCDE 413	54 mg/m³ air	Système respiratoire	Toxicité systémique	13 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale

Conclusion

Non classé pour la toxicité subchronique

Mutagénicité sur les cellules germinales (in vitro)

MEGAPOX B

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte <u>alcool benzylique</u>

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la	Remarque
				valeur	
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)		Valeur expérimentale	
Résultat de test positif limité	Équivalent à OCDE 476	Souris (cellule de lymphome L5178Y)		Valeur expérimentale	

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

Résultat	Méthode	Substrat d'essai		Détermination de la valeur	Remarque
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 473	Ovaire de hamster chinois (CHO)	Aucun effet	Valeur expérimentale	
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 476	Ovaire de hamster chinois (CHO)	Aucun effet	Valeur expérimentale	
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Valeur expérimentale	

4-tert-butylphénol

Résultat	Méthode	Substrat d'essai		Détermination de la valeur	Remarque
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique		Souris (cellule de lymphome L5178Y)	Aucun effet	Valeur expérimentale	

m-phénylenebis(methylamine)

Résultat	Méthode	Substrat d'essai		Détermination de la valeur	Remarque
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 476	Souris (cellule de lymphome L5178Y)	Aucun effet	Valeur expérimentale	
Négatif sans activation métabolique	OCDE 473	Ovaire de hamster chinois (CHO)	Aucun effet	Valeur expérimentale	
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Valeur expérimentale	

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol

Résultat	Méthode	Substrat d'essai		Détermination de la valeur	Remarque
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Valeur expérimentale	

Motif de la révision: 3.2; 9; 12

Date d'établissement: 2020-04-06

Date de la révision: 2021-02-02

Numéro de la révision: 0100 Numéro de produit: 65770 14 / 28

enzyldiméthylamine	yldiméthylamine						
Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la	Remarque		
				valeur			
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 476	Fibroblastes pulmonaires de hamster chinois (V79)		Valeur expérimentale			
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)		Valeur expérimentale			

N-(3-triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la	Remarque
				valeur	
Négatif	OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)		Valeur expérimentale	
Négatif	Autres	Ovaire de hamster chinois (CHO)		Valeur expérimentale	
Négatif	Équivalent à OCDE 479	Ovaire de hamster chinois (CHO)		Valeur expérimentale	

Mutagénicité sur les cellules germinales (in vivo)

MEGAPOX B

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

alcool benzylique

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	0.	Détermination de la valeur
Négatif (Intrapéritonéal)	Équivalent à OCDE 474		Souris (mâle)	Moelle osseuse	Valeur expérimentale

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	- 0-	Détermination de la valeur
Négatif (Oral)	OCDE 474		Souris (masculin /	Sang	Valeur expérimentale
			féminin)		

4-tert-butylphénol

	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la
						valeur
	Négatif (Par voie orale (sonde	OCDE 474		Souris (masculin /	Moelle osseuse	Valeur expérimentale
	gastrique))			féminin)		
<u>m-</u>	ohénylenebis (methylamine)					

RésultatMéthodeDurée d'expositionSubstrat d'essaiOrganeDétermination de la valeurNégatif (Par voie orale (sonde gastrique))OCDE 474Souris (masculin / féminin)Moelle osseuseValeur expérimentale

benzyldiméthylamine

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	- 8	Détermination de la valeur
Négatif (Par voie orale (sonde	Micronucleus test		Souris (masculin /	Moelle osseuse	Valeur expérimentale
gastrique))			féminin)		

N-(3-triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	- 0	Détermination de la valeur
Négatif	Équivalent à OCDE	30 h - 72 h	Souris (masculin /		Valeur expérimentale
	474		féminin)		

Conclusion

Non classé pour la mutagénicité ou la génotoxicité

Cancérogénicité

MEGAPOX B

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

alcool benzylique

Voie	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la
d'exposition								valeur
Par voie	Niveau de	Équivalent à	400 mg/kg	1003 semaines (5	Rat (masculin /	Aucun effet		Valeur
orale (sonde	dose	OCDE 451	de pc/jour	jours / semaine)	féminin)	cancérogène		expérimentale
gastrique)								

Motif de la révision: 3.2; 9; 12

Date d'établissement: 2020-04-06

Date de la révision: 2021-02-02

 Numéro de la révision: 0100
 Numéro de produit: 65770
 15 / 28

Voie	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la
d'exposition	raiaillette	Wethode	valeui	Duree a exposition	Espece	Lilet	Organie	valeur
Inconnu								Dispense de données
ert-butylphéno	<u>)</u>							
Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Inconnu								Dispense de données
phénylenebis(ı	methylamine)	•	•	•	•	•		•
Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Inconnu								Dispense de données
nzyldiméthylar	<u>nine</u>	·!				!	'	·
Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de l valeur
Par voie	Niveau de	Étude de toxicité	0.2 %	100 jour(s)	Lapin (masculin /	Aucun effet		Données
orale (diète)	dose	cancérigène			féminin)	cancérogène		insuffisantes, non
		1						concluantes

Non classé pour la cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction

MEGAPOX B

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange La classification est fondée sur les composants à prendre en compte alcool benzylique

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	- 0	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	Étude de toxicité pour le développemen t		10 jours (1x / jour)	Rat	Aucun effet		Read-across
Toxicité maternelle (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	Étude de toxicité pour le développemen t		10 jours (1x / jour)	Rat	Aucun effet		Read-across
Effets sur la fertilité (Par voie orale (diète))	NOAEL		≥ 750 mg/kg de pc/jour		Rat (masculin / féminin)	Aucun effet		Read-across

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	- 0	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	OCDE 414	> 250 mg/kg de pc/jour	2 semaines (tous les jours)	Rat	Aucun effet	Fœtus	Valeur expérimentale
Toxicité maternelle (Par voie orale (sonde gastrique))	NOEL	OCDE 414	50 mg/kg de pc/jour	2 semaines (tous les jours)	Rat	Aucun effet	Généraux	Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité								Dispense de données

4-tert-butylphénol

<u>lert-butyipiieiioi</u>	1						_	
	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet		Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	OCDE 414	≥ 300 mg/kg de pc/jour	10 jour(s)	Rat	Aucun effet		Valeur expérimentale
Toxicité maternelle (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	OCDE 414	75 mg/kg de pc/jour	10 jour(s)	Rat	Aucun effet		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité (Par voie orale (diète))	NOEL	OCDE 416	800 ppm		Rat (masculin / féminin)	Aucun effet		Valeur expérimentale

Motif de la révision: 3.2; 9; 12 Date d'établissement: 2020-04-06

Date de la révision: 2021-02-02

Numéro de la révision: 0100 Numéro de produit: 65770 16 / 28

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	OCDE 414	300 mg/kg de pc/jour	14 jour(s)	Rat	Aucun effet		Valeur expérimentale
Toxicité maternelle (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	OCDE 414	100 mg/kg de pc/jour	14 jour(s)	Rat	Aucun effet		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité (Par voie orale (sonde gastrique))	NOEL	OCDE 421	50 mg/kg de pc/jour		Rat (mâle)	Aucun effet	Organe reproducteur mâle	Valeur expérimentale
	NOEL	OCDE 421	150 mg/kg de pc/jour		Rat (femelle)	Aucun effet	Organe reproducteur féminin	Valeur expérimentale
1 <u>,6-tris(diméthylaminomét</u>	hyl)phénol							
	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination la valeur
Toxicité pour le développement								Dispense de données
Toxicité maternelle								Dispense de données
Effets sur la fertilité (Inhalation)	NOEL	OCDE 422	15 mg/kg de pc/jour	54 jour(s)	Rat (masculin / féminin)	Aucun effet		Valeur expérimentale
nzyldiméthylamine	la \.	24/11		B (II	- \	err .		n.,
	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination la valeur
Toxicité pour le développement (Par voie orale (sonde gastrique))	NOEL	OCDE 414	150 mg/kg de pc/jour	14 jours (1x / jour)	Rat	Aucun effet		Valeur expérimentale
Toxicité maternelle (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	OCDE 414	75 mg/kg de pc/jour	14 jours (1x / jour)	Rat	Aucun effet		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité								Dispense de données
(3-triméthoxysilyl)propyl)é	thylènediamine							
	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination la valeur
Toxicité pour le développement	NOAEL	OCDE 422	500 mg/kg de pc/jour	39 jour(s)	Rat (masculin / féminin)	Toxicité maternelle		Valeur expérimentale
	NOAEL	OCDE 422	500 mg/kg de pc/jour	39 jour(s)	Rat (masculin / féminin)	Tératogénicité		Valeur expérimentale
oipérazine-1-yléthylamine	1							
	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination la valeur
Toxicité pour le développement (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	OCDE 414	75 mg/kg de pc/jour	23 jours (gestation, tous les jours)	Lapin (femelle)	Aucun effet		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité (Par voie orale (eau potable))	NOAEC (P/F1)	OCDE 422	8000 ppm	≥ 28 jour(s)	Rat (masculin / féminin)	Aucun effet		Valeur expérimentale
Effets sur l'allaitement						Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.		Étude de littérature

Susceptible de nuire à la fertilité.

m-phénylenebis(methylamine)

Toxicité autres effets

MEGAPOX B

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

MEGAPOX B

Motif de la révision: 3.2; 9; 12 Date d'établissement: 2020-04-06

Date de la révision: 2021-02-02

Numéro de la révision: 0100 Numéro de produit: 65770 17 / 28

Eruption/dermatite.

11.2. Informations sur les autres dangers

Il n'y a aucune preuve de propriétés perturbant le système endocrinien

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

MEGAPOX B

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

alcool benzylique

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50		460 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité aiguë crustacés	CE50	OCDE 202	230 mg/l	48 h	Daphnia magna		Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	NOEC	OCDE 201	310 mg/l	72 h	Pseudokirchneri ella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
	ErC50	OCDE 201	770 mg/l	72 h	Pseudokirchneri ella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité chronique poissons	NOEC	ECOSAR v1.00	48.897 mg/l	30 jour(s)	Pisces		Eau douce (non salée)	QSAR; Concentration nominale
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEC	OCDE 211	51 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna	Système semi- statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité micro-organismes aquatiques	IC50	ISO 8192	2100 mg/l	49 h	Boue activée	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
quatiques	IC50	ISO 8192	390 mg/l	24 h	Nitrosomonas	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Ralentissement

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme		Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	Méthode C.1 de l'UE	110 mg/l	96 h	Leuciscus idus	Système semi- statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Létal
Toxicité aiguë crustacés	CE50	OCDE 202	23 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Locomotion
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	CE50	Méthode C.3 de l'UE	37 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Nombre de cellules
Toxicité chronique poissons								Dispense de données
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEC	OCDE 202	3 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna	Système semi- statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Reproduction
Toxicité micro-organismes aquatiques	CE10		1120 mg/l	18 h	Pseudomonas putida	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale

4-tert-butylphénol

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception	Eau	Détermination de la
						de test	douce/salée	valeur
Toxicité chronique poissons	NOEC	Équivalent à	10 μg/l	128 jour(s)	Pimephales	Système à	Eau douce	Valeur
		OCDE 210			promelas	courant	(non salée)	expérimentale; GLP
Toxicité micro-organismes	CE50	Équivalent à	> 10 mg/l	3 h	Boue activée		Eau douce	Valeur
aquatiques		OCDE 209		1			(non salée)	expérimentale;
								Respiration

Motif de la révision: 3.2; 9; 12

Date d'établissement: 2020-04-06

Date de la révision: 2021-02-02

Numéro de la révision: 0100 Numéro de produit: 65770 18 / 28

m-phény	lanahic/r	nethylar	ninal

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	OCDE 203	87.6 mg/l	96 h	Oryzias latipes	Système semi- statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité aiguë crustacés	CE50	OCDE 202	15.2 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Locomotion
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	ErC50	OCDE 201	33.3 mg/l	72 h	Pseudokirchneri ella subcapitata	Système statique		Valeur expérimentale; Concentration nominale
	NOEC	OCDE 201	22.9 mg/l	72 h	Pseudokirchneri ella subcapitata	Système statique		Valeur expérimentale; Taux de croissance
Toxicité chronique poissons								Dispense de données
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEC	OCDE 211	4.7 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna	Système semi- statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Reproduction
Toxicité micro-organismes aquatiques	CE50	OCDE 209	> 1000 mg/l	30 minutes	Boue activée	Système statique		Valeur expérimentale; Respiration

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception	Eau	Détermination de la
						de test	douce/salée	valeur
Toxicité algues et autres	ErC50	OCDE 201	84 mg/l	72 h	Scenedesmus	Système	Eau douce	Valeur
plantes aquatiques					subspicatus	statique	(non salée)	expérimentale; GLP

benzyldiméthylamine

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme		Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	Équivalent à OCDE 203	37.8 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
Toxicité aiguë crustacés	CE50	Méthode C.2 de l'UE	> 100 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	ErC50	Méthode C.3 de l'UE	1.34 mg/l	72 h	Pseudokirchneri ella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
	CE10	Méthode C.3 de l'UE	0.24 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité chronique poissons								Dispense de données
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEC	OCDE 202	0.789 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna	Système semi- statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Reproduction
Toxicité micro-organismes aquatiques	CE10	DIN 38412-8	534 mg/l	17 h	Pseudomonas putida	Système statique	Eau douce (non salée)	Taux de croissance
	CE20	OCDE 209	575 mg/l	30 minutes	Boue activée	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale

La classification de cette substance selon l'Annexe VI est discutable puisqu'elle ne correspond pas à la conclusion du test N-(3-triméthoxysilyI)propyl)éthylènediamine

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	Méthode C.1 de l'UE	597 mg/l	96 h	Danio rerio	Système semi- statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité aiguë crustacés	CE50	Méthode C.2 de l'UE	81 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Locomotion
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	ErC50	OCDE 201	8.8 mg/l	72 h	Pseudokirchneri ella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP

Motif de la révision: 3.2; 9; 12 Date d'établissement: 2020-04-06 Date de la révision: 2021-02-02

Numéro de la révision: 0100 Numéro de produit: 65770 19 / 28

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception	Eau	Détermination de
	l'arametre	Methode	Valcai	Juice	o igamonic	de test	douce/salée	valeur
Foxicité micro-organismes aquatiques	CE50	OCDE 209	14 mg/l	3 h	Boue activée	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
pipérazine-1-yléthylamine								1
	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de valeur
Foxicité aiguë crustacés	CE50	OCDE 202	58 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique		Valeur expérimentale; GI
nines, polyéthylènepoly-, fractio	n triéthylènet	<u>étramine</u>	I	1		100000400		
	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de valeur
Foxicité aiguë poissons	CL50	Équivalent à EPA OPPTS 797.1400	330 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Foxicité aiguë crustacés	CE50	Méthode C.2 de l'UE	31.1 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Foxicité algues et autres plantes aquatiques	CE50	OCDE 201	20 mg/l	72 h	Pseudokirchneri ella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
	NOEC	OCDE 201	< 2.5 mg/l	72 h	Pseudokirchneri ella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Foxicité chronique crustacés aquatiques	CE50	OCDE 202	3.2 mg/l - 10 mg/l	21 jour(s) Daphnia magna	Système semi- statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
Toxicité micro-organismes aquatiques	CE50		15.7 mg/l	2 h		Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
clusion xique pour les organismes aqua 2. Persistance et dégrada ool benzylique Biodégradation eau	•	ne des effets né	fastes à long to	erme.				
Méthode		Valeur		1	Durée		Détermination (de la valeur
Équivalent à OCDE 301C		92 % - 96 %; 0	Consommation	d'O2 1	14 jour(s)	\	/aleur expérime	entale
Phototransformation air (DT50	air)						•	
ilototi ali siorili ation ali solo								
Méthode		Valeur		- 0	Conc. radicaux OH		Détermination (de la valeur

	Méthode	Valeur	Conc. radicaux OH	Détermination de la valeur
	AOPWIN v1.92	15.550 h	1.5E6 /cm³	Valeur calculée
<u>3-a</u>	minométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine			
В	iodégradation eau			
	Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
	Méthode C.4 de l'UE	8 %; GLP	28 jour(s)	Valeur expérimentale
P	hototransformation air (DT50 air)			
	Méthode	Valeur	Conc. radicaux OH	Détermination de la valeur
	AOPWIN v1.90	4.5 h	5E5 /cm³	Valeur calculée
P	ériode de demi-valeur eau (t1/2 eau)			
	Méthode	Valeur	Dégradation primaire/minéralisation	Détermination de la valeur
	Méthode C.7 de l'UE	> 1 année(s)	Dégradation primaire	Valeur expérimentale
<u>4-te</u>	ert-butylphénol			
R	indégradation eau			

Durée

28 jour(s)

1.5E6 /cm³

Conc. radicaux OH

Détermination de la valeur

Détermination de la valeur

Valeur expérimentale

Valeur calculée

Motif de la révision: 3.2; 9; 12

Date d'établissement: 2020-04-06

Date de la révision: 2021-02-02

60 %; Consommation d'O2

Valeur

Valeur

3.160 h

Méthode

OCDE 301F

Méthode

AOPWIN v1.92

Phototransformation air (DT50 air)

odégradation eau Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301B	49 %; Dioxyde de carbone	28 jour(s)	Valeur expérimentale
ototransformation air (DT50 air) Méthode	Valeur	Conc. radicaux OH	Détermination de la valeur
AOPWIN v1.92 6-tris(diméthylaminométhyl)phén	1.797 h	1.5E6 /cm ³	Valeur calculée
	<u>01</u>		
iodégradation eau Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301D	4 %; GLP	28 jour(s)	Valeur expérimentale
nzyldiméthylamine	4 %, GLP	28 jour(s)	valeur experimentale
Biodégradation eau			
Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301C	0 % - 2 %; Consommation d'O2	28 jour(s)	Valeur expérimentale
Phototransformation air (DT50 air)	0 70 2 70, consommation a 02	20 jour(s)	valear experimentale
Méthode	Valeur	Conc. radicaux OH	Détermination de la valeur
AOPWIN v1.92	1.564 h	1500000 /cm ³	Valeur calculée
(3-triméthoxysilyl)propyl)éthylèned			
Biodégradation eau			
Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
Méthode C.4-A de l'UE	39 %; GLP	28 jour(s)	Valeur expérimentale
Phototransformation air (DT50 air)	•	1 2 11	· ·
Méthode	Valeur	Conc. radicaux OH	Détermination de la valeur
AOPWIN v1.91	1.059 h	1.5E6 /cm³	Valeur calculée
Période de demi-valeur eau (t1/2 e	au)	-1	
Méthode	Valeur	Dégradation	Détermination de la valeur
		primaire/minéralisation	
OCDE 111	0.025 h - 0.1 h	Dégradation primaire	Valeur expérimentale
nines, alkyle en C12-18 (numéroté p	pair) et C18 (insaturé)	-	
B <u>iodégradation eau</u>			
Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301B	60 %; GLP	29 jour(s)	Valeur expérimentale
pipérazine-1-yléthylamine			
B <u>iodégradation eau</u>			
Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301F	0 %; GLP	28 jour(s)	Valeur expérimentale
nines, polyéthylènepoly-, fraction tr	<u>iethylenetetramine</u>		
Biodégradation eau		la /	D(1 1 11 1 1 1
Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301D	0 %	162 jour(s)	Valeur expérimentale

<u>Eau</u>

Contient composant(s) difficilement biodégradable(s)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

MEGAPOX B

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Sans objet (mélange)			

alcool benzylique

BCF autres organismes aquatiques

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Espèce	Détermination de la valeur
BCF	RUERAE V3 DT I	1.371 l/kg; Poids			QSAR

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
		1.05	20 °C	Valeur expérimentale

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

BCF poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Espèce	Détermination de la valeur
BCF	BCFBAF v3.01	1.827 - 3.16		Pisces	Valeur estimative

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
OCDE 107			23 °C	Valeur expérimentale

Motif de la révision: 3.2; 9; 12

Date d'établissement: 2020-04-06

Date de la révision: 2021-02-02

Numéro de la révision: 0100 Numéro de produit: 65770 21 / 28

4-tert-butylphénol BCF poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Espèce	Détermination de la valeur
BCF	OCDE 305	20 - 48	8 semaine(s)	Cyprinus carpio	Valeur expérimentale

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
OCDE 117		1⊀	23 °C	Valeur expérimentale
 - l- 4 l l- ! - / + l l ! \				

m-phénylenebis(methylamine)

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
OCDE 107			25 °C	Valeur expérimentale

triméthylhexane-1,6-diamine

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
KOWWIN		1.60		Valeur estimative

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
EPA OPPTS 830.7560		I-() bb	21.5 °C	Valeur expérimentale

benzyldiméthylamine

BCF poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Espèce	Détermination de la valeur
BCF	OCDE 305	2.1 - 22	6 semaine(s)	Cyprinus carpio	Valeur expérimentale
	-				

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
		1.98		Valeur expérimentale

N-(3-triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
KOWWIN		-40.3	20 °C	QSAR

amines, alkyle en C12-18 (numéroté pair) et C18 (insaturé)

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
		4.33	25 °C	Approche fondée sur la force
				probante des données

2-pipérazine-1-yléthylamine

BCF poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Espèce	Détermination de la valeur
BCF	OCDE 305	0.3 - 6.3; Poids frais	6 semaine(s)	Cyprinus carpio	Read-across

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
OCDE 107		-1.48	20 °C	Valeur expérimentale

amines, polyéthylènepoly-, fraction triéthylènetétramine

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
KOWWIN		-2.9		QSAR

Conclusion

Contient (un/des) composant(s) bioaccumulable(s)

12.4. Mobilité dans le sol

alcool benzylique

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc	SRC PCKOCWIN v2.0	1.122 - 1.332	Valeur calculée

Volatilité (H constante de la loi de Henry)

Valeur	Méthode	Température	Remarque	Détermination de la valeur
	SRC HENRYWIN v3.20			

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

(log) Koc

rarametre	etnoae	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc	l i		QSAR

4-tert-butylphénol

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc		3.1	QSAR

Motif de la révision: 3.2; 9; 12

Date d'établissement: 2020-04-06

Date de la révision: 2021-02-02

Numéro de la révision: 0100 Numéro de produit: 65770 22 / 28

m-phénylenebis(methylamine)

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc	1	3.11	QSAR

triméthylhexane-1,6-diamine

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc	SRC PCKOCWIN v2.0	1.767 - 2.828	Valeur calculée

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc		1.32	Valeur calculée

benzyldiméthylamine

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc	ISRC PCKOCW/IN V2 O	1.955 - 2.457	Valeur calculée

N-(3-triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine

Répartition en pourcentage

Méthode	Fraction air	 Fraction sédiment	Fraction sol	Fraction eau	Détermination de la valeur
Fugacity Model Level III	8.1E-5 %	1.5 %	82.7 %	15.8 %	Valeur calculée

2-pipérazine-1-yléthylamine

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc		4.57	Read-across

amines, polyéthylènepoly-, fraction triéthylènetétramine

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc	IFOUNDAIGHT A OCIDE 106	3.2 - 3.7	Valeur expérimentale

Conclusion

Contient composant(s) qui adsorbe(nt) au sol

Contient composant(s) avec potentiel de mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

En raison de données insuffisantes, il ne peut pas être répondu à la question de savoir si le(s) composant(s) répond(ent) ou non aux critères PBT et vPvB selon l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

4-tert-butylphénol

REACH: Liste des susbstances candidates

Propriétés perturbant le système endocrinien [article 57, point f) — environnement]

12.7. Autres effets néfastes

MEGAPOX B

Gaz à effet de serre

Aucun des constituants connus ne figure sur la liste des gaz fluorés à effet de serre (règlement (UE) nº 517/2014)

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009)

Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

Union européenne

Non classé comme déchet dangereux si le part A et le part B sont mélangés et sont entièrement durcis. Déchets dangereux selon la Directive 2008/98/CE, comme modifiée par Règlement (UE) n° 1357/2014 et Règlement (UE) n° 2017/997. Code de déchet (Directive 2008/98/CE, Décision 2000/0532/CE).

20 01 27* (fractions collectées séparément (sauf section 15 01): peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses). En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes de déchets peuvent être applicables.

13.1.2 Méthodes d'élimination

Motif de la révision: 3.2; 9; 12

Date d'établissement: 2020-04-06

Date de la révision: 2021-02-02

 Numéro de la révision: 0100
 Numéro de produit: 65770
 23 / 28

Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Éliminer les petites quantités du produit durci comme déchets ménagers. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Porter à un centre agréé de collecte des déchets.

13.1.3 Emballages

Union européenne

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE).

15 01 10* (emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus).

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Route (ADR)	
14.1. Numéro ONU	
Numéro ONU	2735
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	
Nom d'expédition	polyamines liquides corrosives, n.s.a. (3-
	aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Numéro d'identification du danger	80
Classe	8
Code de classification	C7
14.4. Groupe d'emballage	
Groupe d'emballage	II
Étiquettes	8
14.5. Dangers pour l'environnement	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	oui
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les
	matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)
Chemin de fer (RID)	
14.1. Numéro ONU	
Numéro ONU	2735
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	
Nom d'expédition	polyamines liquides corrosives, n.s.a. (3-
	aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	ammomethy 3,3,5 trimethy cyclonexy lamine
Numéro d'identification du danger	80
Classe	8
Code de classification	C7
14.4. Groupe d'emballage Groupe d'emballage	II
	8
Étiquettes	8
14.5. Dangers pour l'environnement	T
Marque matière dangereuse pour l'environnement	oui
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	T
Dispositions spéciales	274
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)
Voies de navigation intérieures (ADN)	
14.1. Numéro ONU	2735
Numéro ONU	2/35
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	
Nom d'expédition	polyamines liquides corrosives, n.s.a. (3-
	aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	1.
Classe	8
Code de classification	C7
14.4. Groupe d'emballage	
Groupe d'emballage	II
Étiquettes	8
14.5. Dangers pour l'environnement	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	oui
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les
	matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)

Motif de la révision: 3.2; 9; 12 Date d'établissement: 2020-04-06

Date de la révision: 2021-02-02

 Numéro de la révision: 0100
 Numéro de produit: 65770
 24 / 28

Mer (IMDG/IMSBC)

14.1. Numéro ONU	
Numéro ONU	2735
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	
Nom d'expédition	polyamines, liquid, corrosive, n.o.s. (3-
	aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Classe	8
14.4. Groupe d'emballage	
Groupe d'emballage	<u>II</u>
Étiquettes	8
14.5. Dangers pour l'environnement	
Polluant marin	P
Marque matière dangereuse pour l'environnement	oui
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les
	matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments d	de l'OMI
Annexe II de Marpol 73/78	Sans objet, basé sur les informations disponibles
ir (ICAO-TI/IATA-DGR)	
14.1. Numéro ONU	
Numéro ONU	2735
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	
Nom d'expédition	polyamines, liquid, corrosive, n.o.s. (3-
	aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Classe	8
14.4. Groupe d'emballage	
1	l

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation européenne:

Groupe d'emballage Étiquettes

Dispositions spéciales
Dispositions spéciales

Transport passagers et cargo

14.5. Dangers pour l'environnement

Marque matière dangereuse pour l'environnement 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Quantités limitées: quantité nette max. par emballage

Teneur en COV Directive 2010/75/UE

Teneur en COV	Remarque
1 % - 2.5 %	
9.7 g/l - 24.25 g/l	

oui

А3

A803

REACH Liste des susbstances candidates

Contient composant(s) repris dans liste de candidats des substances très préoccupantes (SVHC) pour autorisation (Article 59 du Règlement (CE) n° 1907/2006)

REACH Annexe XVII - Restriction

Contient composant(s) soumis aux restrictions de l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

	Dénomination de la substance, du groupe de	Conditions de restriction
	substances ou du mélange	
· alcool benzylique	Substances ou mélanges liquides qui	1. Ne peuvent être utilisés:
· 3-aminométhyl-3,5,5-	répondent aux critères pour une des classes	— dans des articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur
triméthylcyclohexylamine	ou catégories de danger ci-après, visées à	obtenus par des phases différentes, par exemple dans des lampes d'ambiance et des
· m-phénylenebis(methylamine)	l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008:	cendriers,
· triméthylhexane-1,6-diamine	a) les classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7,	— dans des farces et attrapes,
· 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13	— dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être
· benzyldiméthylamine	catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15	utilisé comme tel, même sous des aspects décoratifs.
· N-(3-triméthoxysilyl)propyl)	types A à F;	2. Les articles non conformes aux exigences du paragraphe 1 ne peuvent être mis sur le
éthylènediamine	b) les classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets	marché.
· amines, alkyle en C12-18 (numéroté pair)	néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité	3. Ne peuvent être mis sur le marché s'ils contiennent un colorant, excepté pour des raisons
et C18 (insaturé)	ou sur le développement, 3.8 effets autres	fiscales, un parfum ou les deux et:
· 2-pipérazine-1-yléthylamine	que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10;	— s'ils peuvent être utilisés comme combustible dans des lampes à huile décoratives
· amines, polyéthylènepoly-, fraction	c) la classe de danger 4.1;	destinées au grand public,
triéthylènetétramine	d) la classe de danger 5.1.	— s'ils présentent un danger en cas d'aspiration et sont étiquetés H304.

Motif de la révision: 3.2; 9; 12 Date d'établissement: 2020-04-06
Date de la révision: 2021-02-02

 Numéro de la révision: 0100
 Numéro de produit: 65770
 25 / 28

-		
		4. Les lampes à huile décoratives destinées au grand public ne peuvent être mises sur le marché que si elles sont conformes à la norme européenne sur les lampes à huiles décoratives (EN 14059) adoptée par le Comité européen de normalisation (CEN). 5. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des substances et mélanges dangereux, les fournisseurs veillent à ce que les produits qu'ils mettent sur le marché respectent les exigences suivantes: a) l'emballage des huiles lampantes étiquetées avec H304 et destinées au grand public porte la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Tenir les lampes remplies de ce liquide hors de portée des enfants" et, à compter du 1 er décembre 2010, "L'ingestion d'huile, même en petite quantité ou par succion de la mèche, peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales"; b) l'emballage des allume-feu liquides étiquetés avec H304 et destinés au grand public porte, à compter du 1 er décembre 2010, la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Une seule gorgée d'allume-feu peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales"; c) les huiles lampantes et les allume-feu liquides étiquetés avec H304 et destinés au grand public sont conditionnés dans des récipients noirs opaques d'une capacité qui ne peut excéder un litre, à compter du 1 er décembre 2010.
- benzyldiméthylamine	Substances classées comme gaz inflammables, catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, de ce règlement.	1. Ne peuvent être utilisées en tant que substances ou dans des mélanges contenus dans des générateurs d'aérosols mis sur le marché à l'intention du grand public à des fins de divertissement et de décoration comme: — les scintillants métallisés destinés principalement à la décoration, — la neige et le givre artificiels, — les coussins "péteurs", — les bombes à serpentins, — les bombes à serpentins, — les mirlitons, — les mirlitons, — les paillettes et les mousses décoratives, — les toiles d'araignée artificielles, — les boules puantes. 2. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires en matière de classification, d'emballage et d'étiquetage des substances, les fournisseurs veillent à ce que, avant la mise sur le marché, l'emballage des générateurs d'aérosols visés ci-dessus porte d'une manière visible, lisible et indélébile la mention suivante: "Usage réservé aux utilisateurs professionnels." 3. Par dérogation, les paragraphes 1 et 2 ne sont pas applicables aux générateurs d'aérosols visés à l'article 8, paragraphe 1, point a), de la directive 75/324/CEE du Conseil. 4. Les générateurs d'aérosols visés aux paragraphes 1 et 2 ne peuvent être mis sur le marché que s'ils satisfont aux exigences qui y sont énoncées.

<u>Législation nationale Belgique</u> <u>MEGAPOX B</u>

Aucun renseignement disponible

 $\underline{\mathsf{m}}\text{-}\mathsf{ph\acute{e}nylenebis}(\mathsf{methylamine})$

Résorption peau	m-Xylène α , α '-diamine; D; La mention "D" signifie que la résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux,
	constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par
	présence de l'agent dans l'air.

Législation nationale Pays-Bas

<u>M</u>	MEGAPOX B		
	Waterbezwaarlijkheid	Z (2); Algemene Beoordelingsmethodiek (ABM)	
4-	4-tert-butylphénol		
	SZW - Lijst van voor de	4-tert-butylfenol; Opgenomen in SZW-lijst van voor de voortplanting giftige stoffen (vruchtbaarheid); 2	
	voortplanting giftige stoffen		
	(vruchtbaarheid)		

<u>Législation nationale France</u> <u>MEGAPOX B</u>

Aucun renseignement disponible

Législation nationale Allemagne

MEGAPOX B		
WGK	2; Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen (AwSV) - 18. April 2017	
alcool benzylique		
TA-Luft	5.2.5/I	
TRGS900 - Risiko der Fruchtschädigung	Benzylalkohol; Y; Risiko der Fruchtschädigung braucht bei Einhaltung des Arbeitsplatzgrenzwertes und des biologischen Grenzwertes nicht befürchtet zu werden	
Hautresorptive Stoffe	Benzylalkohol; H; Hautresorptiv	
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine		
TA-Luft	5.2.5/I	
4-tert-butylphénol		
TA-Luft	5.2.5/I	
Hautresorptive Stoffe	4-tert-Butylphenol; H; Hautresorptiv	
m-phénylenebis(methylamine)		
TA-Luft	5.2.5/I	
triméthylhexane-1,6-diamine		
TA-Luft	5.2.5/I	

Motif de la révision: 3.2; 9; 12 Date d'établissement: 2020-04-06

Date de la révision: 2021-02-02

Numéro de la révision: 0100 Numéro de produit: 65770 26 / 28

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol			
TA-Luft	5.2.5/I		
<u>benzyldiméthylamine</u>			
TA-Luft	5.2.5/I		
N-(3-triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine			
TA-Luft	5.2.5		
amines, alkyle en C12-18 (numéroté pair) et C18 (insaturé)			
TA-Luft	5.2.5/I		
2-pipérazine-1-yléthylamine			
TA-Luft	5.2.5/I		
amines, polyéthylènepoly-, fraction triéthylènetétramine			
TA-Luft	5.2.5/I		

Législation nationale UK

MEGAPOX B

Aucun renseignement disponible

Autres données pertinentes

MEGAPOX B

Aucun renseignement disponible

m-phénylenebis(methylamine)

TLV - Skin absorption m-Xylene alfa,alfa'-diamine; Skin; Danger of cutaneous absorption

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour le mélange.

amines, polyéthylènepoly-, fraction triéthylènetétramine

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral de toute phrase H et EUH visée au point 3:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H311 Toxique par contact cutané.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H332 Nocif par inhalation.

Motif de la révision: 3.2; 9; 12

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (système immunitaire, foie, tractus gastro-intestinal) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

(*) CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG

ADI Acceptable daily intake

AOEL Acceptable operator exposure level
CE50 Concentration Efficace 50 %
CL50 Concentration Létale 50 %

CLP (EU-GHS) Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)

DL50 Dose Létale 50 %
DMEL Derived Minimal Effect Level
DNEL Derived No Effect Level

ErC50 EC50 in terms of reduction of growth rate

ETA Estimation de la Toxicité Aiguë
NOAEL NO Observed Adverse Effect Level
NOEC No Observed Effect Concentration

OCDE Organisation de Coopération et de Développement Économiques

PBT Persistant, Bioaccumulable & Toxique
PNEC Predicted No Effect Concentration
STP Sludge Treatment Process
vPvB very Persistent & very Bioaccumulative

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au

Numéro de la révision: 0100 Numéro de produit: 65770 27 / 28

Date d'établissement: 2020-04-06 Date de la révision: 2021-02-02

mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s' appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche de données de sécurité n'a été établie que pour être utilisée au sein de l' Union européenne, en Suisse, en Islande, en Norvège et au Liechtenstein. Toute utilisation à d'autres pays est à vos risques et périls. L' utilisation de la fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles quénoncées dans votre contrat de licence ou, à défaut, dans les conditions générales de BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. La distribution et la reproduction sont limitées. Consultez le contrat/les conditions mentionné(es) pour de plus amples informations.

Motif de la révision: 3.2; 9; 12 Date d'établissement: 2020-04-06

Date de la révision: 2021-02-02

 Numéro de la révision: 0100
 Numéro de produit: 65770
 28 / 28